

Mairie de PASSENAS	Compte rendu du conseil municipal	Jeudi 21 mars 2019
Présents : Mme Marie Claude TRÉSY, Mme Claudine GROSSKOPF, Mme Florence COMPAGNON, M. Jean ANDRÉ, M. Daniel CHEBANCE, M. Yves FAIVRE, M. Jérôme FACCHINETTI, M. Denis LABRE, M. Michel SCHMIT, M. Michel TROSSAT. Absents excusés : Mme Isabelle CUVILLIER (donne pouvoir à Mme Florence COMPAGNON).		
Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE.		

**Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi vingt et un mars deux mille dix neuf.
Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20h00.**

Ordre du jour :

- **Approbation Compte administratif et Compte de Gestion 2018**
- **Vote du budget 2019**
- **Questions diverses**

1. Approbation Compte administratif et Compte de Gestion 2018

COMMUNE DE PASSENAS - ETAT PAR NIVEAU DE REPRESENTATION au 31 /12 / 2018							
CHAPITRE	Libellé	Budget 2018	Réalisé 2018	CHAPITRE	Intitulé	Budget 2018	Réalisé 2018
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Operations Réelles				Operations Réelles			
Chap 11	Charge à caractère général	66036	75727.50	Chap 002	Excédent Antérieur Foncier Reporté	110 224	
Chap 12	Charge de personnel	76980	73613.31	Chap 013	Atténuation Charges	12 000	12 788.34
Chap 14	Atténuation de produits	24000	20679.00	Chap 70	Produit des services	36 905	66 629.95
Chap 65	Autre charge gestion courante	50805	44794.25	Chap 73	Impôts et Taxes	113 000	125 816.60
Chap 66	Charges financières	160	149.93	Chap 74	Dotation et participation	42 308	45 833.57
Chap 67	Charges exceptionnelles	100	0	Chap 75	Autres produits gestion courante	43 322	42 962.58
Chap 68	Dotations aux provisions	0	0	Chap 76	Produits Financiers	0	0
Chap 022	Dépense imprévue fonctionnement	1000	0	Chap 77	Produits Exceptionnel	0	17 346.68
				Chap 78	Reprise provision	0	0
Totalisation		219081	214963.99	Totalisation		357 759	311 377.92
Chap 023	Virement section Investissement	140178	0	Chap 042	Ope. d'ordre entre section	1 500	0
Chap 023	Opération d'ordre entre section	0	16450				
Total dépenses de fonctionnement		359 259	231 413.99	Total Recettes de fonctionnement		359 259	311 377.92
SECTION D INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Operations Réelles				Operations Réelles			
Chap 13	Immo Corporelles	0	0	Chap 10	Dot Fonds divers Réserves	85 936	86 543.45
Chap 16	Remboursement d'emprunt/caution	22 800	18871.55	Chap 13	Subv.d'investissement	8 136	6 024.42
Chap 20	Immo Incorporelles	4 000	4 260.00	Chap 16	Emprunt&dette assimilées.	2 800	1 810.00
				Chap 24	Produit de cession		
Chap 21	Immo Corporelles	119 814	41 985.18				
Chap 23	Immo en cours	15 500	15 148.06			0	0
Totalisation		162 114	80 264.79	Totalisation		96 872	94 377.87
Chap 040	Opération d'ordre entre section	73436		Chap 040	Opération ordre entre section	9 313	16 450.00
Chap 041	Opération patrimoniales	1 500	0	Chap 041	Virement de section fonctionnement	15 388	32 817.4
				Chap 021	Virement de section fonctionnement	140 178	
Totalisation		26 201	32 817	Totalisation		164 879	49 267.14
Total dépenses d'Investissement		188 315	113 081.93	Total Recettes d'Investissement		261 751	143 645.01

Fonctionnement excédent 79 963.93

Investissement excédent : 30 563.08

L'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 est soumis au vote après que le maire se soit retiré.

10 voix pour.

Compte administratif approuvé.

2. Vote du budget 2019

Présentation du budget prévisionnel 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Prév 2019	Chapitre	Intitulé	Prév 2019
Chap 11	Charges à caractère général	78 100	Chap 002	Excédent antérieur reporté	147 315
Chap 12	Charges de personnel	80 280	Chap 013	Atténuation charges	13 000
Chap 14	Atténuation de produits	21 000	Chap 70	Produits des services	21 106
Chap 65	Autres charges gestion courante	46 258	Chap 73	Impôts et taxes	117 495
Chap 66	Charges financières	50	Chap 74	Dotations et participations	43 905
Chap 68	Dotations aux provisions	0	Chap 75	Autres produits gestion courante	42 500
Chap 67	Charges exceptionnelles	100	Chap 76	Produits financiers	0
Chap 022	Dépenses imprévues Fonctionnement	1 000	Chap 77	Produit exceptionnel	0
			Chap 78	Opérations budgétaires	0
Totalisation opérations réelles		226 788	Totalisation opérations réelles		385 321
Chap 023	Virement section investissement	158 533	Chap 042	Opération d'ordre entre section	0
TOTAL	Opérations réelles + opérations d'ordre	385 321	TOTAL	Opérations réelles + opérations d'ordre	385 321
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Prév 2019	Chapitre	Intitulé	Prév 2019
Chap 13	Immo corporelles	0			
Chap 16	Remboursement d'emprunt	11 800	Chap 10	Dotations fonds divers réserves	49 873
Chap 20	Immo incorporelles	0	Chap 13	Subventions investissements	2 412
Chap 21	Immo corporelles	130 445	Chap 16	Emprunts dettes et assimilés	2 800
Chap 23	Immobilisations en cours	28 500	Chap 041	Opérations patrimoniales	0
Totalisation opérations réelles		170 745	Totalisation opérations réelles		55 085
Chap 041	Opérations patrimoniales	1 936	Chap 021	Virement de section fonctionnement	158 533
Chap 001	Solde d'exécution d'invest. reporté	42 873	Chap 041	Opération d'ordre	1 936
TOTAL	Opérations réelles + opérations d'ordre	215 554	TOTAL	Opérations réelles + opérations d'ordre	215 554

Le budget prévisionnel 2019 est adopté (11 voix pour).

3. École : RPI

Le conseil municipal prend acte de la décision de l'Inspection académique du Jura de la fermeture d'une classe sur notre RPI à la rentrée prochaine. Pour des raisons d'efficacité pédagogique, le Directeur Académique a décidé que cette fermeture se fera sur Passenans pour maintenir un pôle scolaire regroupé sur Saint-Lothain à 3 classes. Ceci entraînera, de fait, la fermeture définitive de l'école de Passenans.

Il est à noter que l'Inspection Académique justifie cette fermeture par une baisse d'effectif régulière depuis quelques années. Le nombre d'élèves du RPI étant passé depuis deux ans sous le seuil de l'effectif minimum pour le maintien de quatre classes. Cette diminution d'effectif est provoquée par une évolution démographique défavorable, mais aussi par la décision de certains parents de scolariser leurs enfants en dehors du RPI.

Après plusieurs réunions de concertation entre les élus en charge des activités scolaires des 5 communes, dont une avec l'inspecteur d'académie de notre circonscription, il apparaît une certaine volonté de conserver le RPI.

Par conséquent, compte tenu :

- De la bonne entente des communes de ce regroupement qui existe depuis 1988.
- Des différentes structures existantes sur Saint-Lothain : cantine, garderie, accueil de loisir.
- De la qualité d'accueil et de conditions favorables à un bon enseignement.
- Du dynamisme dont fait preuve l'association la Passellothine par ses activités fédératives qui permettent, entre autre, des sorties culturelles intéressantes.
- D'un temps de trajet limité depuis les 4 communes concernées par le transport.

Le conseil municipal, dans l'intérêt des enfants, des parents et des enseignants, décide :

- De conserver le RPI et de maintenir la commune dans celui-ci.

- De continuer à œuvrer dans la concertation avec les autres communes afin d'aboutir rapidement à une contractualisation qui définisse les aspects organisationnel, financier et de gouvernance.
- D'étudier une convention de ruralité (avec l'académie et la préfecture) dans le but de permettre une pérennisation de notre RPI.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération acceptée

4. Questions diverses

- 4.1 Location de l'appartement rue de l'Asile : la candidature de Mme CAILLET est retenue.
- 4.2 Le chemin du Carrougel est rénové.
- 4.3 Élections européennes. Conformément aux instructions officielles, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.
- 4.4 Des opérations d'entretien et de soins sur les tilleuls (derrière l'église) seront entrepris.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h50.

- Prochain conseil municipal le jeudi 9 mai 2019 à 20h00 -

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie : <http://passenansmairie.jimdo.com/>

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyer un courrier électronique : mairie.passenans@sfr.fr
